

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

RECTIFICATIF N° 86/130 du 25/01/86
INTEREPPS.GGP-
DGPCE.

MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLI-
QUE ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

au décret n° 85/219/MESS.DGAS.DP...
SP.P3 du 26.02.85 portant titulari-
sation et nomination des Professeurs
de Lycée stagiaires des cadres de
la catégorie A hiérarchie I des ser-
vices sociaux(Enseignement) de la
République Populaire du Congo au
titre de l'année 1983 en ce qui con-
cerne GOM Jean Pierre.

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSON-
NEL CIVIL DE L'ETAT

(/ I S A S :

LE PREMIER MINISTRE,

Au Lieu de :

D. G. B.

ARTICLE 1er: Les Professeurs de Lycée stagiaires des cadres
de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux(Ensei-
gnement) de la République Populaire du Congo dont les noms
et Prénoms suivent sont titularisés au titre de l'année
1983 et nommés au 1^{er} échelon de leur grade indice 830 ACC-
net.

L I R E :

ARTICLE 1er :

Monsieur GOM Jean Pierre, Professeur certifié de 1^{er} éche-
lon stagiaire, indice 830 des cadres de la catégorie A, hié-
rarchie I des services sociaux (Enseignement) est titulari-
sé au titre de l'année 1983 et nommé au 1^{er} échelon de son
grade, indice 830 ~~pour compteur~~ du 04-10-1983 ACC-1.20-1.

D. C. F.

Le reste sans changement

Brazzaville, le 25 Janvier 1986

PAR LE PREMIER MINISTRE,
LE MINISTRE DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI, DE LA REFORME
DE LA FONCTION PUBLIQUE ET
DE LA PREVOYANCE SOCIALE,

Bernard COMBO INTENSIONA.-

Ange Edouard FOUNGUIL.-

AMPLIATIONS :

MESS/CAB.....2	B/SOLDE.....2
DPAA.....5	JORPC.....2
DGES.....2	FETRAS.ETC.....2
DGPCE.....2	DOSSIER/DP.....1
DGB.....2	TRESOR.....2
DCF.....2	INTERESS.....1
B/COURRIER.....2	DOSSIER/DGPCE.....1
E.S.E./J.F.F.....1	..

DCFP

MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO Travail + Démocratie + Paix

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL CIVIL DE L'ETAT

06/I31 du 25/01/86

Mau

DECRET N° /MTERFPPS.DGFP.DGRSE.SAY- portant titularisation et nomination au titre de l'année 1985, des Ingénieurs/Principaux stagiaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Mines)

LE PREMIER MINISTRE

V I S A S :

- Vu la constitution du 8 Juillet 1979 ;
- Vu la loi 076/84 du 7 Décembre 1984 portant ratification de l'ordonnance n° 019/84 du 23 Août 1984 portant modification de certaines dispositions de la constitution du 8 Juillet 1979 ;
- Vu la loi 15-62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;
- Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- Vu le décret n° 60-90 du 3 Mars 1960 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A des Services Techniques ;
- Vu le décret n° 62-130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- Vu le décret n° 62-197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15-62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;
- Vu le décret n° 62-198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie AI ;
- Vu le décret n° 63-81 du 26 Mars 1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 et 8 ;
- Vu le décret n° 65-170/FP-BE du 25 Juin 1965 réglant l'avancement des fonctionnaires ;
- Vu le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
- Vu le décret n° 84/856 du 8 Août 1984 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le décret n° 85/1423 du 7/12/ 1985 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 85/1434 du 17/12/ 1985 portant organisation des intérimaires des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat ;
- Vu le Procès-Verbal de la Commission Administrative Paritaire d'avancement réunie en date du 18 Juin 1985 ;

D G B

D C F

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1ER : - Les Ingénieurs Principaux Stagiaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Mines) dont les noms suivent, sont titularisés et nommés au titre de l'année 1985 comme suit : ACC=néant.

Au 3^e échelon, Indice : 1140

Monsieur : O N T S I R AP/C du 31-01-85 (DIRMINES)

Au 1^{ER} échelon, Indice 830

Messieurs : - MABIALA Norbert.....P/C du 05-01-85 (DIRMINES)
 - BOUESSO-KOUDIABIO Albert.....P/C du 29-06-85 (D E H)
 - MBANI Pierre.....P/C du 20-04-85 (D G I)
 - TATI-TCHICAYA Joseph Jean Ferdinand..P/C du 02-07-85(DMG)
 - NDINGUI-DIANKOUITA François.....P/C du 02-02-85 (D E H)
 - MOUMPOSSA Rémy Séraphin.....P/C du 01-02-85 (DIRMINES)
 - KILELE MOUKANDZA Claude.....P/C du 01-02-85 (- " -)
 - TCHITOMA Jean Louis.....P/C du 25-07-85 (- " -)
 - MIERE-NTJOUYOU Michel.....P/C du 02-01-85 (D G I)
 - BIEMOUNTONA Robert.....P/C du 07-05-85 (D G H)
 - MANDZOLO Gilbert.....P/C du 02-01-85 (DIRMINES)
 - MATSIMOUNA Samuel.....P/C du 28-11-85 (- " -)
 - OSSETE Jean Michel.....P/C du 27-03-85 (D E H)
 - KAYA Rubens.....P/C du 02-03-85 (- " -)
 - LOUNGATA Laurent.....P/C du 07-05-85 (- " -)
 - BAKALA Albert.....P/C d. 08-05-85 (- " -)

ARTICLE 2 : - Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au J.O.R.P.C. et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 25 JANVIER 1986

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la fonction
Publique et de la Prévoyance
Sociale,

Bernard SOMBO MATSIONA.

Arge Edouard POUNGUI.-

AMPLIATIONS :

J.O.R.P.C.....2
 DGFP/DGPCE.....4
 DGB/DCF.....7
 MINI-FINANCES.....2
 MMH/SGMMH.....8
 DIRMINES-DMG/DGI/DEH....6
 SGG/BC.....3
 BST.STAT/DGPCE.....2
 INTERESSES.....34
 DOSSIERS.....34./-